

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept et le lundi 10 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CIRQ SOUILLAGUET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MOTTIN.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 Avril 2017

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 6

Votants : 9

Présents : CALLES Claude, MOTTIN Gérard, SAUTOU Nicole, MAURY Gérard, THIEBEAU Olivier, ESCAPOULADE Alain

Absents excusés :

ECTORS Cécile : pouvoir à MOTTIN Gérard

HAHUSSEAU Christiane : pouvoir à SAUTOU Nicole

BADEBEC Séverine : pouvoir à CALLES Claude

VIGOR Jean-Marie,

CROUZET Jean-Jacques

Secrétaire de séance : ESCAPOULADE Alain

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du CM du 13 Mars 2017
- Délibération :
 - Vote des budgets primitifs (Commune, Eau, Assainissement)
 - Vote des trois taxes locales
 - Délibération avancement de grade secrétaire de mairie
 - Dissimulation des réseaux aériens

- Questions Diverses

Le compte rendu de la séance précédente, n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

• Délibérations

Vote des budgets primitifs (Commune, Eau, Assainissement)

COMMUNE :

Fonctionnement : le budget s'équilibre à 131 748.80 € avec un résultat reporté de 19 549.79 €

Investissement : le budget s'équilibre à 122 802.00 € compte tenu d'un reste à réaliser de 50 331.00 € et d'un solde d'exécution reporté de 22 739.91 €.

EAU : La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 33 754.62 € et la section d'investissement 30 767.26 €

ASSAINISSEMENT : La section de fonctionnement s'équilibre à 16 907.13 € intégrant un résultat reporté de 15 370.25 € et la section d'investissement s'équilibre à 12 573.43 €

Les trois budgets sont votés à l'unanimité

Vote des Taxes locales

Il revient à la Commune de fixer les taux des taxes foncières et d'habitation pour 2017.

Après échange, le Conseil retient, à l'unanimité, le principe du maintien des taux actuels soit :

Taxe d'habitation :	8.96 %
Taxe Foncière Bâti :	10.05 %
Taxe Foncière Non Bâti :	91.24 %

Le produit fiscal attendu pour 2017 est de **30 408 €**

Délibération avancement de grade de la secrétaire de mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la secrétaire doit bénéficier d'un avancement de grade et que, de ce fait, il est souhaitable de créer un emploi d'Adjoint Administratif principal de 1^{ère} Classe et de supprimer celui d'Adjoint Administratif de 2^{ème} Classe.

Il propose de modifier le tableau des emplois communaux à compter du 01/05/2017, pour intégrer la création demandée.

La délibération correspondante est adoptée à l'unanimité

Dissimulation des réseaux aériens

Opération 35024ER Dissimulation de réseau secteur Mas de Maury (déroulage sous gaines existantes pour partie)

Monsieur le Maire présente le projet de dissimulation esthétique des trois réseaux (électrique, éclairage public, téléphonie)

Il présente les devis estimatifs correspondant à l'enfouissement de chaque réseau, la contribution de la Commune pour l'enfouissement du réseau électrique et précise que les coûts des travaux d'éclairage public et de téléphonie, réalisés par la FDEL pour le compte de la collectivité, lui seront remboursés intégralement.

La FDEL assurera la maîtrise d'ouvrage complète de l'enfouissement des trois réseaux.

Le projet de dissimulation des réseaux s'élève à 172100.00 € HT et la Commune s'engage à participer à ces travaux à hauteur de 430235 € (participation nette de TVA) pour lesquels, des dossiers de subvention seront déposés.

Le projet est validé à l'unanimité, le plan de financement sera présenté ultérieurement, après retour des demandes de subvention.

Questions Diverses

- Monsieur le Sous-Préfet vient visiter la Commune le vendredi 14 Avril à 9 h 30.
- Nous attendons un devis pour la réalisation de deux places de parking contre le cimetière de Saint Cirq.
- Un nouveau devis a été demandé pour le renforcement du réseau d'eau au Mas de Maury.
- Elections Présidentielles :
 - Premier tour le 23 Avril 2017
 - Deuxième tour le 7 Mai 2017
- Assainissement du bourg : compte tenu des coûts, un projet à minima centré sur le centre bourg sera étudié.
- Situation financière de la Commune : les ratios d'endettement de la Commune rapportés au nombre d'habitants sont communiqués.

Commune : 209 €

Département : 635 €

Région : 706 €

National : 526 €

Cette bonne situation financière permet d'emprunter, si besoin et pour des projets importants, compte tenu par ailleurs de la faiblesse des taux actuels et de l'emprunt sur les logements communaux soldé janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures